

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 12 JUILLET 2016

Convocation du 5 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12

L'an deux mil seize, le 12 du mois de juillet à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, ETOURNEAU Patrice, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, CHAILLOUX Nicolas et de RICHEMONT Xavier, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurator(s) : Monsieur REDOIS Laurent, procurator à madame CHERRÉ Christelle, madame FREULON Véronique, procurator à monsieur GILBERT André, monsieur PORTIÉ Jérôme, procurator à monsieur DAVY Jean-Luc, madame BROSSIER Sandrine, procurator à madame DEFOIS Christine, monsieur ROGER Arnaud, procurator à monsieur MARTIN Denis et madame LETHIELLEUX Joëlle, procurator à monsieur de RICHEMONT Xavier.

Excusé(e)s : Madame ATANI Béatrice

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

Approbation des procès-verbaux des 7 et 9 juin 2016

Les P.V. des séances des 7 et 9 juin 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Tarifs des services périscolaires

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter les tarifs 2015-2016 de 2%. Les tarifs suivants s'appliqueront donc du jeudi 1er septembre 2016 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017 :

- <u>Cantine</u>	: Repas enfant de Daumeray	: 2,75 €
	Repas enfant hors commune	: 3,25 €
	Repas adulte	: 5,30 €
- <u>Garderie</u>	: QF < ou = à 737 €	: 0,49 € la ½ heure
	QF > à 737 €	: 0,84 € la ½ heure
- <u>TAP</u>	: La période (5 par an)	: 10,00 € dès la 1ère présence

Tarification de l'assainissement 2017

Il est décidé à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants au 1er janvier 2017 :

1) Redevance assainissement pour les foyers alimentés par le réseau eau potable

- Part fixe par foyer pour les résidences principales : 85,00 €
- Part variable communale : 1,30 € le m³ consommé

2) Redevance assainissement pour les foyers non alimentés par le réseau eau potable

Un volume annuel de 30m³ par an et par personne habitant le foyer au 1er janvier de l'année, sera facturé en plus de la part fixe ci-dessus, soit 39,00 € par personne.

3) Redevance « Modernisation des réseaux »

A cette redevance d'assainissement s'ajoutera la redevance «modernisation des réseaux» à reverser à l'Agence de l'Eau qui, pour l'année 2017 s'élèvera à 0,18 € le m³ consommé.

4) Participation Assainissement Collectif (PAC)

Il est proposé un maintien du montant de la PAC qui s'élève à :

- pour les constructions nouvelles au 1er janvier 2017 : **1 750,00 €**
- pour les constructions existantes au 1er janvier 2017 : **1 750,00 €**

5) Contrôle de l'assainissement collectif

Il est également proposé un maintien du montant du contrôle de l'assainissement collectif réalisé dans le cadre des cessions de biens immobiliers à **70,00 € le contrôle**.

Tarifs de la salle des fêtes

Dans le cadre des préparatifs des mariages ou des dépassements d'horaires prévus dans les contrats de location, il est décidé à l'unanimité d'ajouter aux tarifs 2016 de la salle des fêtes les points suivants, applicables à compter de ce jour, mardi 12 juillet 2016, pour les contrats en cours et à venir :

FORMULES	TARIF DAUMERAY	TARIF HORS COMMUNE
Préparatifs des mariages avant le vendredi à 14h00	64,00 € par jour à compter du jeudi à 14h00	81,00 € par jour à compter du jeudi à 14h00
Dépassement des horaires prévus au contrat, soit après 12h00 pour les locations en soirée se terminant la nuit.	Facturation du tarif le plus élevé de la formule	Facturation du tarif le plus élevé de la formule
Dépassement des horaires prévus au contrat, soit après 18h00 pour les locations en journées ou en week-ends.	64,00 €	81,00 €

Personnel communal : création d'un poste à temps non complet

Il est décidé à l'unanimité de créer un poste d'ATSEM à temps non complet (85%), à compter de ce jour. Monsieur le Maire est chargé de nommer madame POIRIER Christel, ATSEM 1ère classe, sur ce poste à compter du 1er septembre 2016.

Personnel communal : informations diverses

Un temps partiel à 80% a été accordé à madame VERMEIRE-MAZZOCCHI Stéphanie pour une période allant du 1er septembre au 31 décembre 2016, suite à une demande de l'agent de ne plus animer l'accueil de loisirs des mercredis après-midis dès la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur BLU Claude, agent responsable de l'entretien des bâtiments communaux, a fait parvenir en mairie sa demande de départ à la retraite au 31 décembre 2016.

Recensement de la population 2017

Il est indiqué aux élus que le prochain recensement de la population aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017. Madame MAZURE Nathalie, adjoint administratif, est nommée coordonnateur communal. Les agents recenseurs le seront à la rentrée. Un changement à signaler cette année : lors de la première visite, l'agent recenseur devra proposer à la population de répondre par Internet.

Décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune

Pour remplacer l'armoire réfrigérée du restaurant scolaire, tombée en panne, une décision modificative doit être prise pour permettre le paiement de cet investissement. Aussi, la décision modificative suivante est acceptée à l'unanimité :

- ◆ Chapitre 020 (dépenses imprévues) : **- 3 300,00 €**
- ◆ Opération 87 (Matériel) - article 2188 : **+ 3 300,00 €**

Demande de subvention de l'école publique

Une subvention de 4 500,00 € est demandée par l'école publique afin de participer au financement d'une classe de neige organisée pour les élèves de CM en mars 2017. Après étude du devis envoyé par le directeur, monsieur TALLON Guillaume, il est décidé de donner un accord de principe. Toutefois, ce dossier sera réétudié début 2017 au vu d'une demande écrite officielle et d'un budget détaillé et complet.

Démolition de la maison RIVARD et vente du terrain nu

Les devis reçus et validés pour la démolition de la maison RIVARD sont évoqués pour un montant total de **16165,80 € TTC**. Certaines entreprises sont déjà intervenues et la démolition devrait être faite courant juillet. Une fois le terrain mis à nu, le prix net vendeur proposé à l'entreprise SIAM pour les parcelles AC-313, AC-351 et AC-352 a été fixé à **18000,00 €**. Cette proposition a été acceptée par monsieur BOUCHARD Patrick, directeur de l'entreprise SIAM. Le conseil municipal valide également ce prix à l'unanimité.

Attributions de compensation 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et les attributions de compensation respectives des communes pour un montant total de 1 223 346,94 € dont **315 937,12 €** seront versés à la commune de Daumeray.

Communauté de communes des Portes de l'Anjou (CCPA)

Le rapport d'activités 2015 de la CCPA et le rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) seront revus en septembre.

Zone du Grand Clos

Un plan de la zone du Grand Clos avec ses projets d'extension et de déviation est présenté aux élus. Pour rappel, la commune a décidé, en séance du 11 février 2016 d'acquérir la parcelle E-393 appartenant aux conjoints EON et de vendre les parcelles E-950, E-1030, E-393, E-1171, E-981 et E-416 à l'entreprise RIVARD. Toujours dans ce projet d'extension et avant la création de la nouvelle intercommunalité, la mairie souhaite vendre à la communauté de communes des Portes de l'Anjou (CCPA) 24 731 m² de terrains qui se situent sur tout ou partie des parcelles E-428, E-1125, E-592, E-414, E-417 et E-418. Il est décidé, à l'unanimité, de vendre cette superficie de 24 731 m² au prix net vendeur de 1,50 € le m² à la CCPA qui prendra à sa charge les frais de bornage et les futurs frais notariés.

Acquisition d'un terrain

Il est présenté aux élus le plan de la parcelle B-112 appartenant à la famille TARDIF. La commune souhaite acquérir une pointe de cette parcelle pour agrandir la voie communale permettant l'accès au terrain B-885 par la famille MARTIN et le passage du futur réseau d'assainissement de la rue du Genetay. L'acquisition de la partie de la parcelle B-112 est actée au prix de 500,00 € net vendeur, une fois que le bornage sera réalisé et pris en charge par monsieur et madame MARTIN Georges.

Vente d'un terrain communal

Il est rappelé aux élus le dossier vu en séance du 12 mars 2015, concernant la demande de monsieur PRIEUR Raymond pour l'achat d'un terrain communal situé rue de la Prée. Une mise à disposition gratuite du terrain avait alors été décidée. Suite à une relance de monsieur PRIEUR pour une acquisition définitive, cette vente devait être proposée en séance. Or, l'étude du cadastre indique que le terrain demandé ne se situe pas sur une parcelle communale mais sur la voirie publique. Une telle vente signifie la mise en place d'une procédure assez longue avec enquête publique. Il est donc décidé à l'unanimité de continuer la mise à disposition gratuite par la rédaction et la signature d'une convention.

Mise en pâturage de parcelles communales

Il est décidé à l'unanimité d'établir et de signer une convention avec l'EARL Bol d'Herbe pour une mise à disposition gratuite des parcelles B-69 et B-70, situées au-dessus de la station d'épuration. Ces terrains seront utilisés une mise en pâturage.

Questions diverses

- **Les infirmières libérales** : Mesdames DE LA CHAISE Jeanne et SAMSON Adeline, remplaçantes de madame HUET Priscilla, sont locataires du 19 rue de la Fraternité depuis le 1er juillet. Madame MOREAU Marie reprendra la location du cabinet médical à compter du 13 juillet prochain.
- **Bilan des enquêtes de satisfaction** : Les résultats des deux enquêtes de satisfaction réalisées auprès des familles pour le restaurant scolaire et les TAP font ressortir les points suivants :
 - pour les TAP, une durée de $\frac{3}{4}$ heure trop courte pour réaliser pleinement une activité.
 - pour la cantine, le bruit trop important empêchant de manger dans le calme.
- **Demande d'assistantes maternelles** : Deux courriers ont été adressés en mairie par des assistantes maternelles pour demander la sécurisation voire le regroupement des jeux situés à la salle des fêtes. Un déplacement sur place est prévu par les élus.
- **Exercice militaire** : Un courrier du 30 juin 2016 a été envoyé par le 6ème régiment du Civil pour avertir la commune d'un exercice militaire qui sera réalisé en secteur civil du 12 au 15 septembre prochain. Daumeray faisant partie de la zone de cette manœuvre, une information à la population sera faite via le panneau lumineux et le site internet communal.

La séance est levée par monsieur le Maire à 23h00

Fait à Daumeray, le lundi 18 juillet 2016
Le Maire, Jean-Luc DAVY

